



# COMITE DE DIRECTION

28 Septembre 2018

Caen

---

**Présents :** Mme PORTELLO

MM. LERESTEUX, GIFFARD, CUCURULO, LOUISE, LOUP, MASSARDIER, VOISIN, BELLISSENT, CHANDELIER, DESMONS, FLAMENT, GALLIOT, GUERRIER, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, LEU, MICHEL et MOERMAN

**Excusés :** MM. CERVEAU, BACOURT, DESHEULLES, ROUTIER et RAHO

**Assistent :**

Pour la ville de Lisieux : MM. DE LA CROUEE, HARDY

Pour la SHEMA : MM. AUSSANT, JUSSIAUX, DINE,

Pour la Ligue : MM. MONTAGNE et AUBERT (Président de la CRA) et Mme ABERGEL

---

M. LERESTEUX souhaite la bienvenue aux membres du comité de direction. Il excuse l'absence de MM. CERVEAU, DESHEULLES, ROUTIER et RAHO.

## 1 – CONDOLEANCES ET FELICITATIONS

### 1.1 – Condoléances

M. LERESTEUX présente, au nom de la Ligue et de son Comité de Direction ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- M. Michel FIQUET, ancien arbitre, ancien observateur de la CRA, ancien secrétaire et membre de la Commission Régionale des Compétitions Libres Seniors ;
- M. Jacques LEGER, Président d'Honneur de la Ligue de Football de Bourgogne-Franche-Comté ;
- M. Bernard WITAS, Président Honoraire de l'ex-Ligue de Basse-Normandie ;
- M. Mamadou CAMARA, joueur de l'USON MONDEVILLE
- M. Michel DUFLOT, beau-père de Patrice LECHER, délégué et membre de la commission de discipline de Normandie.
- M. Pierre FOURNIER, ancien Vice-Président du District de Football des Vallées, ancien membre du Comité de Direction de la L.F.N., ancien membre de commissions régionales et départementales.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



## 1.2 – Félicitations

M. LERESTEUX félicite, au nom de la Ligue et de son Comité de Direction la sélection normande pour sa victoire et qualification en coupe des Régions UEFA. Il en profite pour remercier les partenaires qui ont contribué à cette belle aventure (Foot Normand, la Région et la FFF).

## 2 – ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

Le Comité de Direction adopte les procès-verbaux des réunions du Comité de Direction des 22 mai & 8 juin 2018.

## 3 – SIEGE ET PÔLE – LISIEUX

M. LERESTEUX remercie vivement les représentants de la ville de Lisieux de leur présence et leur donne la parole.

### 3.1 – Intervention de la Ville

M. DE LA CROUEE, Maire-Adjoint chargé des sports remercie la Ligue de son invitation et rappelle l'historique de ce dossier. La ville de Lisieux est très heureuse d'accueillir la Ligue de Football de Normandie et n'a rien laissé au hasard dans ce dossier. C'est une grande fierté pour eux d'avoir concrétisé ce projet en étant choisi par la Ligue. Il précise aussi que l'agglomération et la ville travaillent main dans la main dans ce dossier.

M. HARDY, Directeur Général des Services de la ville de Lisieux rappelle les objectifs qu'étaient ceux de la ville : être facilitateur et bienveillant à l'installation du siège de la Ligue de Football et de son pôle Espoir. Il précise que la ville met déjà à disposition de la Ligue des salles pour ses réunions. Après un bref rappel de calendrier (décision de la Ligue d'aller à Lisieux, validation du conseil municipal, visite par la DTN, signature de la cession à l'euro symbolique de l'école Cité jardin, désignation du maître d'œuvre, celle de Paul Doumer étant à venir), il informe le comité de direction que ces bâtiments cédés à un € symbolique chacun, ont été évalués par France Domaine à 195 000 € pour l'école Cité Jardin et 555 000 € pour l'école Paul Doumer. Il reste à finaliser la vente de la réserve foncière de 8000 m<sup>2</sup>.

La ville a désigné PMC Etudes comme maître d'œuvre et devrait avoir une proposition chiffrée début octobre. Il précise que ce projet est financé en partie par le conseil départemental à hauteur de 700 000€ et en partie par la Région à hauteur de 630 000 €. La ville sollicitera d'autres financements (comme le FFA, le CNDS, etc.). La Ligue participera à hauteur d'un loyer de 9 000€/an sur une durée et un outil juridique à finaliser.

### 3.2 – Intervention de la SHEMA

Une présentation est faite aux membres du comité de direction des projets réalisés pour le siège et le pôle. L'architecte précise que le projet est très intéressant car il faut travailler sur 2 bâtiments qui se font face avec des architectures différentes.

#### 3.2.1 – Le siège

Les plans des bâtiments sont présentés avec quelques explications sur la suppression de la rotonde (bâtiment existant mais qui coûterait beaucoup trop cher à rénover). Cela permet de gagner quelques m<sup>2</sup> pour les Bureaux des techniciens. Un accueil est prévu en retrait du hall afin de ne pas exposer la personne à ce poste aux différents courants d'air. La distribution des bureaux a été faite selon l'expression des besoins et une salle de Visio Conférence a été prévue. En tout, il y aura 5 salles de réunions sur le siège social, avec une possibilité de mutualisation avec le pôle. La salle du Comité de

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4

50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Direction sera reprise à l'identique de celle qui existe actuellement sur l'antenne de Caen. Une extension est prévue afin de bénéficier d'une salle de pause conséquente pour le personnel, qui pourra également servir d'arrière cuisine pour les traiteurs éventuels.

Le budget prévu initialement n'a pas été modifié et le calendrier également. L'assistant à la maîtrise d'ouvrage précise qu'il peut également gagner quelques mois sur ce bâtiment et prévoir une livraison pour fin juillet 2019. Le permis de construire devrait être déposé mi-octobre pour un début des travaux début janvier.



L'architecte précise que côté rue, il est prévu un travail sur les menuiseries. La façade sera remise au propre sans changement d'ouverture. Ils ont prévu un élément qui marquera l'entrée du bâtiment (ci-dessus) avec un bardage qui rappelle le logo de la Ligue.

La clôture et le portail sont supprimés afin de donner de l'espace et de la convivialité au bâtiment. Cela reste un équipement ouvert. L'accès PMR se fera par derrière.

Pour ce qui est de l'isolation, il est prévu de réduire les hauteurs sous plafond. Pour conserver l'aspect des façades, les parties hautes vont être occultées afin de limiter l'apport solaire l'été. Il est conseillé d'opter pour la pompe à chaleur afin de pouvoir réguler en fonction de la façade (nord ou sud).

Quelques places de parking sont prévues dans la cour (sur le côté) mais l'option de la verdure a été choisie pour garder le cachet de la cour intérieure.



**LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE**

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



### 3.2.2 – Le Pôle Espoirs

Une présentation des plans est également faite. La cuisine serait déplacée pour gagner de la surface et être plus proche d'extensions éventuelles. Le coût du déplacement serait minime.

20 chambres sont prévues (2 stagiaires / chambre) – 1 chambre sera utilisée en chambre de détente, 1 en chambre d'isolement et une autre pour un surveillant par étage.

Plusieurs box de stockage sont également prévus (pour les techniciens, les chargés de communication, et les nombreuses livraisons que la Ligue reçoit de la FFF et qui repartent dans les Districts ou les clubs). En ce qui concerne les salles de réunion, une seule est prévue mais 2 salles d'étude peuvent également servir de salle de réunion (libres jusqu'à 17h et les we). La livraison du pôle est prévue pour mai 2020 – même si l'AMO précise qu'il pourrait livrer ce bâtiment plus tôt en menant les 2 projets de front. Cette proposition séduit le comité de direction qui précise que les entretiens d'entrée ont lieu en avril et qu'il serait parfait de pouvoir faire visiter aux familles un pôle espoirs flambant neuf.

M. LERESTEUX remercie la SHEMA de cette présentation et souhaite que tout ce qui vient d'être annoncé se réalise au plus vite.

## 4 – ARBITRAGE

M. LERESTEUX accueille M. Emmanuel AUBERT, Président de la CRA. Certains ne le connaissant pas, il souhaitait qu'il puisse se présenter.

### 4.1 – Règlement Intérieur

M. AUBERT remercie les membres du comité de direction de l'accueillir et souhaite présenter à ses membres les quelques modifications qui ont été apportées au règlement intérieur. Art. 52 – parle de catégorie d'arbitres. Un arbitre peut être désigné stagiaire pour une saison. S'il est stagiaire R1, il peut être désigné en R1 même s'il a toujours le statut R2. Il est observé 3 fois et s'il a au-dessus de 16 à la moyenne des 3 notes, il peut être arbitres R1 la saison suivante – sinon, il reste en R2.

En annexe, il est prévu qu'en cas de note insuffisante aux tests théoriques, l'arbitre ne pourra prétendre à la montée au terme de la saison.

Pour le 31/12, la CRA sera en mesure de décider combien d'arbitres monteront ou descendront la saison suivante. L'information sera transmise au 31/01.

Le comité de direction approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la CRA.

### 4.2 – Statut de l'arbitrage

La CRA souhaite présenter à l'approbation du comité de direction les modifications suivantes :  
Lorsqu'un arbitre passe son examen en Juillet, il devra faire 20 matchs au minimum pour les seniors, 15 en jeunes. S'il le passe en novembre, il devra faire 12 matchs en senior et 8 en jeune. S'il le passe en Janvier il devra faire 8 matchs en senior, 6 en jeune.

M. CUCURULO s'étonne de cette proposition et n'est pas convaincu que cela puisse être mis en place informatiquement parlant.

M. GALLIOT quant à lui précise que si cette modification est adoptée, elle ne pourra l'être que pour la saison suivante.

M. BELLISSENT précise que cette proposition est faite car ils ont constaté que certains arbitres respectent scrupuleusement l'obligation de 7 matchs et n'arbitrent plus dès qu'ils ont atteint leur quota.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Il expose ces difficultés dans le cadre des désignations. Jusqu'au mois de décembre, les matchs de jeunes sont couverts mais à partir du mois de janvier, cela devient plus compliqué.

Le comité de direction souhaite que les informaticiens soient consultés afin de savoir si cela peut techniquement s'envisager et que cela ne se fasse, si c'est possible qu'à compter de la saison suivante après approbation de l'assemblée générale.

#### 4.3 – Caisse de péréquation

La caisse de péréquation se fait sur l'ensemble des compétitions, Championnats (des séniors aux U15) et Coupes. Le prélèvement sera fait les 15 du mois à compter du mois d'octobre (sauf pour le Futsal qui débutera au mois de novembre). Une question se pose sur la caisse de péréquation en R3 – il a été décidé par un précédent comité de Direction de désigner des assistants en R3 sur l'ensemble du territoire. Il semblerait, au vu des 1ères désignations, que nous rencontrions des problèmes – il y a toujours un assistant désigné mais il existe des carences pour le 2<sup>ème</sup> et cela risque de devenir plus compliqué au fil de la saison selon M. BELLISSENT. Le nombre d'arbitres est sensiblement équivalent entre les 2 antennes, mais le nombre d'arbitres disponibles diffère.

Le comité de direction décide de mettre en place la caisse de péréquation sur l'ensemble de la compétition et souhaite que les assistants R3 puissent être désignés de façon uniforme sur l'ensemble du territoire.

M. BELLISSENT ajoute qu'il souhaite mettre un terme à sa fonction à la fin de la saison et que M. LE GOAZIOU en fera de même. Il précise que cette tâche lui prend entre 2 à 3h / jours, qu'il ne s'agit plus de bénévolat mais d'un travail de salarié. C'est un poste stratégique et il faut très rapidement trouver quelqu'un pour les remplacer. Mme ABERGEL précise qu'avec les effectifs actuels, cette mission ne peut en aucun cas être effectuée par un salarié administratif de la Ligue

### 5 – ACCORDS D'ENTREPRISE

M. LERESTEUX souhaite faire un bref rappel historique des différents échanges qu'il a eu avec le personnel et demande à Mme ABERGEL d'introduire le sujet.

Cette dernière précise que si les accords d'entreprise sont à l'origine une demande des salariés, cela a un intérêt pour la Ligue qui souhaite mettre en place du télétravail (ce dernier doit forcément être prévu dans un accord d'entreprise ou une charte). A l'issue d'un certain nombre de réunions (4/06 – 13/06 – 28/06 et 11/07), un accord a été trouvé autour de 4 points qui sont présentés au comité de direction.

#### 5.1 – Indemnités de transport

Une étude a été faite afin de calculer la différence entre le coût de transport à Lisieux et l'actuel pour chaque salarié. Cette somme étant une différence, il convient d'y ajouter des charges pour la structure. En prenant la somme maximum, (à savoir considérer que chacun viendra en voiture avec une voiture de 5 CV), ce coût s'élèverait à 111K€. Si la somme réelle entre le domicile du salarié et le lieu de travail à Lisieux (somme non chargée) est prise, cela s'élève à 180 K€. Il est rappelé que ceci n'est qu'une estimation et que le chiffre sera forcément moindre puisque certains prendront le train. Il est également précisé que ce chiffre est calculé sur une base de 3 jours de travail à Lisieux (Cf. Télétravail ci-dessous).

A également été débattu le coût du remboursement de 100% des frais de train (40 K€) – bien que certains prendront forcément la voiture et que cela ne faisait pas partie des demandes des représentants du personnel.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4

50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Un long débat s'instaure sur la nécessité de mettre ce point dans l'accord d'entreprise. Mme ABERGEL rappelle que cela faisait partie d'une des revendications essentielles des salariés. Le comité de direction, sans revenir sur un dédommagement potentiel dû au surcote du trajet de travail à Lisieux ne souhaite pas que ce point soit intégré dans l'accord d'entreprise. Il insiste pour que des négociations au cas par cas puissent être menées.

### **5.2 – Télétravail**

La demande des représentants du personnel était d'avoir 2 jours de télétravail par semaine. Une réunion de travail a été organisée afin réfléchir sur une potentielle organisation dans ces conditions. La mise en place de ce dispositif est essentielle pour les salariés, sachant que certains voudraient avoir plus de jours. A été exposée l'expérience fédérale (Mme ABERGEL ayant assisté à une intervention du service RH de la FFF sur ce sujet lors de la dernière réunion des directeurs). Il est précisé que le télétravail a été mis en phase test sur 3 jours/ quinzaine pour 38 salariés. Le retour a été très positif, autant de la part des salariés que des responsables de services. Toutefois, à la fin de la phase test, les salariés eux-mêmes ont demandé à réduire le nombre de jour à 1 jour par semaine. Le cas normand a été présenté et débattu en réunion des directeurs. Pierre-Arnaud CUSTODY est sceptique sur plus d'un jour par semaine mais il a précisé que l'expérience fédérale vaut pour la FFF. Il veut bien un retour de la Ligue de Normandie sur sa future expérience. Il a été précisé aussi que tout le monde ne peut être en télétravail – certains métiers ne sont pas compatibles avec ce mode de travail. 2 membres du comité de direction ont fait part de leur expérience personnelle au sein de leur entreprise qui pratique le télétravail 1 jour/semaine.

Le comité de direction est favorable au télétravail mais souhaite qu'une période d'essai soit effectuée afin de pouvoir en déterminer ses conditions dans l'accord d'entreprise. Mme ABERGEL précise qu'il faut un peu de temps pour s'organiser et propose une phase de test à compter du mois de novembre jusque fin février. Le comité de direction valide ce point.

### **5.3 – Indemnité de fatigue**

Mme ABERGEL présente le souhait des salariés et l'historique de cette demande. Cela correspond à ½ mois de masse salariale divisée par le nombre de salariés, soit une somme de 58 K€ chargée.

Le comité de direction rejette cette demande et insiste pour une négociation au cas par cas. Il n'est pas contre dédommager les frais d'organisation et autres frais qui seraient dû au déménagement mais il insiste pour dire que la situation de chacun est différente et ne peut se traiter globalement dans un accord d'entreprise.

### **5.4 – Congés supplémentaires**

Les membres du comité de direction sont contre le fait de donner 3 jours supplémentaires et de l'intégrer dans l'accord d'entreprise tout de suite. Il laissera la possibilité au Président de choisir les jours de congés qu'il souhaite accorder aux salariés.

Le comité de direction missionne la Directrice afin qu'elle puisse rencontrer les salariés et sonde ceux qui souhaitent aller à Lisieux et ceux qui ne le souhaitent pas. Il est important pour la Ligue de savoir si ces derniers iront en train ou en voiture afin de pouvoir chiffrer au mieux l'accompagnement à mettre en place.



## 6 – MOUVEMENTS DANS LES STRUCTURES

### 6.1 – Commission Régionale Futsal

Le comité de direction valide la désignation de M. DHAÏKA Toufik, CROCHEMOR Damien et LEPELISSIER Jean-Marc (District de l'Eure).

### 6.2 – Commission Régionale du Football Entreprise

Le Comité de Direction prend acte de la démission de M. GRENET et valide la désignation de M. CHARHANI

### 6.3 – Commission Régionale de Discipline

Le Comité de Direction prend acte de la démission de M. LEBRET en tant qu'instructeur et souhaite recruter un instructeur sur l'antenne de Rouen

### 6.4 – Commission Régionale des Actions Citoyennes

Le Comité de Direction prend acte de la démission de M. BACHIR et valide la désignation de MM. AIT KASSY, MENDY et SY. Mme EVAÏN, membre du District de la Manche et de la Commission Fédérale des actions citoyennes intègre également cette commission.

### 6.5 – Commission Régionale du développement féminin

La Ligue a reçu la candidature de Marie-Adeline FERRERO pour s'investir dans le football féminin. Le comité de direction valide sa candidature.

M. LERESTEUX a reçu une candidature de Sébastien EVENO pour intégrer une commission. Il le reçoit prochainement.

## 7 – DIVERS

### 7.1 – Matches internationaux

M. LERESTEUX rappelle que la LFN reçoit 2 matchs internationaux Espoirs prochainement – France / Turquie au stade Diochon le 12 octobre 2018 et France / Espagne au SMC le 19 novembre. Il souhaite que ces 2 rencontres soient une belle fête du football et que les stades soient pleins. Une soirée avec les partenaires est organisée à Diochon.

### 7.2 – Coupe du Monde 2019

Mme ABERGEL fait un point sur la tournée Ex Aequo et son déroulé. Elle rappelle également que la Ligue organisera une rencontre entre l'équipe de France Féminine A et celle des USA le 19 janvier 2019 au Havre.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. LERESTEUX lève la séance.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL